

Jeunesse: programme d'action communautaire 2000-2004

1998/0197(COD) - 20/07/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission ne se rallie qu'en partie à la position commune du Conseil principalement en raison du montant limité de l'enveloppe budgétaire prévue par le Conseil (350 millions d'euros au lieu de 600 millions proposés par la Commission). À cet égard, la Commission rappelle que le montant de 600 millions proposé (revu à la hausse à hauteur de 800 millions par le Parlement européen en première lecture) correspond aux contraintes globales des perspectives financières 2000-2006, prévues pour la rubrique 3 du budget.